

Mon logement social peut-il être mis en vente uniquement parce que je souhaite l'acheter?

Non. L'initiative de la vente d'une **habitation à loyer modéré** appartient uniquement à l'entreprise d'habitat social qui en est propriétaire, comme **3F**.

Cette décision répond à des enjeux locaux liés :

- à l'état du marché **immobilier** ;
- à la politique de la **ville**.

Le souhait des locataires n'est pas pris en compte dans les arbitrages effectués.

À Paris, il a par exemple été décidé de ne mettre en vente aucun **logement social**.